DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

71070 Objet

BATIMENTS COMMUNAUX. Entretien. Dévolution de Travaux et fournitures.

Marché LIGARD.

DATE DE CONVOCATION

26 avril 1971

DATE D'AFFICHAGE

26 avril 1971

Nombre de conseillers en exercice27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze

trente avril

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M e DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFCUR, TETARD, Melle FOUCHE, MM. STIPAL, BUJARD, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD, DOMECQ, BROTREAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice,

Représentés : MM. BARDE par Me DUFOUR

DELAIR par M. MONTRÓN

Mme BIDEAU par M. PETARD (jusqu'à 22 houres)

Absents: MM.

TAP par M. BOUTET.

de LIPKOWSKI, Maire DOIREAU, BUCHET.

LAMDRY

a été élu Secrétaire,

M. le Rapporteur expose :

La nature et l'importance des fournitures nécessaires aux Ateliers Municipaux exigent la passation de marchés avec certains fournisseurs habituels à la Ville, tels la S.A. Ets LIGEARD, pour la fourniture de bois et dérivés d'une part, les Ets Clovis ROBIN, pour la fourniture d'acier, tubes, métaux, articles de quincaillerie, d'autre part.

Il importe en effet de pouvoir à tout moment disposer des fournitures indispensables au bon fonctionnement des ateliers municipaux, et il s'est avéré que la S.A. Ets P.LIGEARD et les Ets Clovis ROBIN sont pratiquemment les seuls sur la place de Royan susceptibles de répondre favorablement à tout moment aux demandes des Services Techniques Municipaux.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser M. le Maire à conclure des marchés dits marchés "à commandes" avec les fournisseurs précités.

LE CONSEIL MINICIPAL

Ouī l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les articles 273, 308 à 310 du Livre III du Code des Marchés Publics,

Vu les projets de marchés et notamment les conditions de rémunération des sociétés.

Considérant la nécessité de conclure des marchés dits "Marchés à commandes" pour assurer le bon fonctionnement des ateliers municipaux,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. l'Adjoint Délégué à conclure des marchés dits "Marchés à Commandes", avec :
- 1°/ La S.A. Ets P.LIGEARD. 108 Bd de Lattre de Tassigny à ROYAN, pour la fourniture de bois et dérivés dubois, le montant du marché à intervenir étant estimé à TRENTE CINQ MILLE FRANCS (35.000 Frs)

20/

et dès que le financement sera mis en place.

- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 932 du budget de l'exercice 1971.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM.les Membres présents,

> POUR EXTRAIT CONFORME Pour le Maire

l'Adjoint Délégué,

